DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

S.P.A.N.C.

Service **P**ublic d'**A**ssainissement **N**on **C**ollectif

PROGRAMME DE REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SUR LA COMMUNE DE CHERENCE

Réunion d'information

du Mercredi 17 Mai présentée par

Président du S.I.A.A.	S.P.A.N.C.	CONCEPT ENVIRONNEMENT Maître d'œuvre des Travaux
Mr HOURDOUILLIE	Mme DOCQUIER	Mr VALIN

Créé par : SR Vérifié par : YG	Affaire n°674 – S.I.A.A. – version 2017	DOC REUNION PUBLIQUE MO 73A.ppt

DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

1 – RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

2 – PRINCIPE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

3 – EXPLICATION SUR LE DIAGNOSTIC ET LA CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4 – CE QUE VOUS PROPOSE LE S.I.A.A.

5 – LES DIFFERENTES PHASES DE L'OPERATION DE REHABILITATION

- 5.1 – LA PHASE ETUDE DU PROJET
- 5.2 – LA PHASE TRAVAUX

6 – LES AIDES FINANCIERES

7 – CONCLUSION ET QUESTIONS DIVERSES

8 – INSCRIPTION AU PROGRAMME 2017 POUR LES ETUDES

PRISE DE RENDEZ-VOUS A L'ISSUE DE LA REUNION

AVEC REMISE DES CONVENTIONS « ETUDE »

1- RAPPEL REGLEMENTAIRE

LA LOI N°2010-788 du 12 JUILLET 2010 portant Engagement National pour l'Environnement dite LOI GRENELLE II renforce les dispositions de LA LOI SUR L'EAU DU 30 DECEMBRE 2006

- LES COLLECTIVITÉS DOIVENT :

- CONTROLER LES INSTALLATIONS D'ANC

PEUVENT ORGANISER :

- LA REHABILITATION DES INSTALLATIONS DEFAILLANTES
- L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS REHABILITEES

- LE SPANC DOIT VEILLER A :

- LIMITER LES POLLUTIONS DOMESTIQUES
- PROTEGER LES COURS D'EAU ET LA NAPPE PHREATIQUE
- CONSEILLER ET ACCOMPAGNER LES USAGERS

- LES PARTICULIERS ONT L'OBLIGATION :

- DE REHABILITER LEUR INSTALLATION DANS UN DELAI DE 4 ANS APRES LE PREMIER CONTRÔLE
- D'ENTRETENIR LEUR SYSTÈME REGULIEREMENT POUR LE MAINTENIR EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT.

- LES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES REGLEMENTAIRES SONT FIXEES DANS

L'ARRETÉ DU 07 MARS 2012

2 - PRINCIPE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

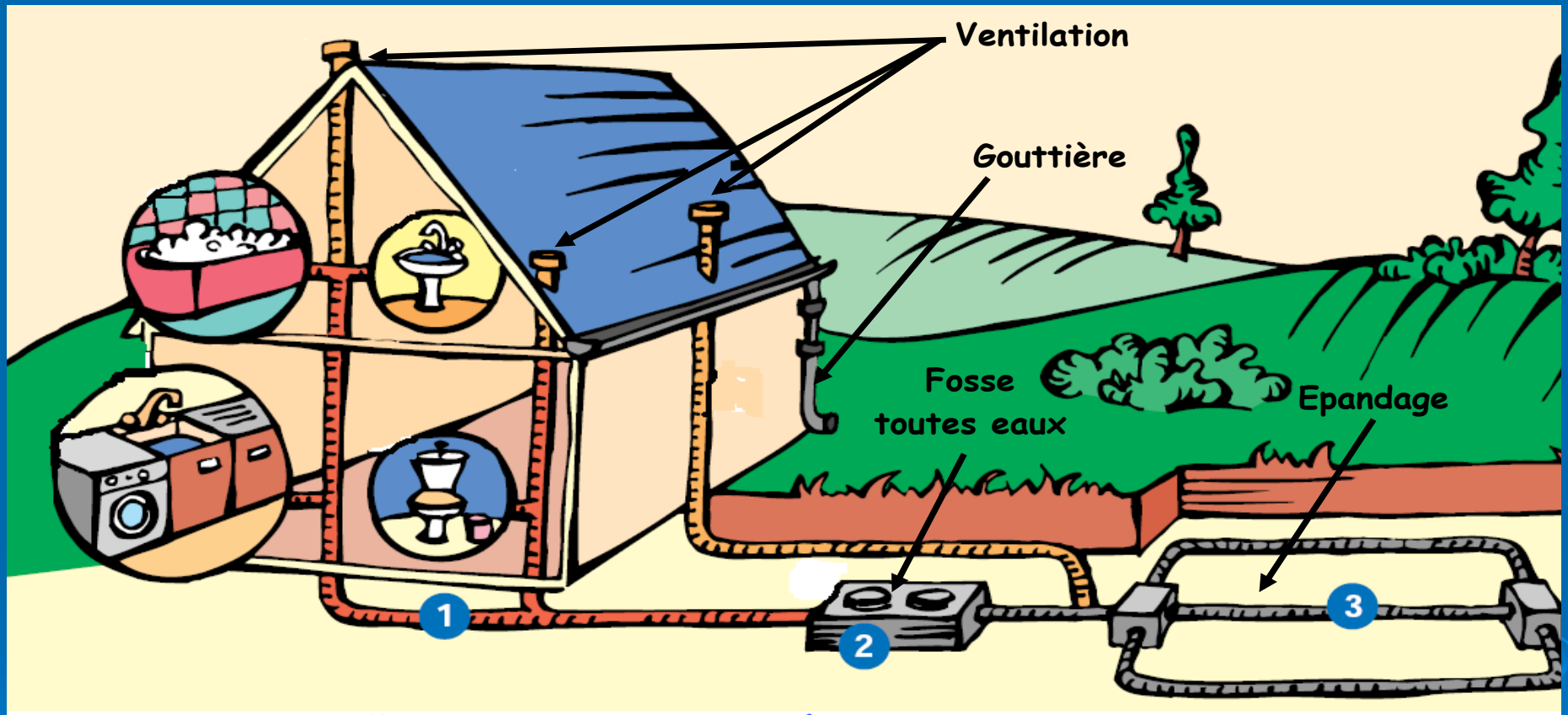

Collecte des eaux usées

Prétraitement

Traitement et dispersion

3 - EXPLICATIONS SUR LE DIAGNOSTIC ET LA CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

. **4.500 installations** d'assainissement non collectif sont situées en **zone d'ANC**.

. **1.400 diagnostics** ont été réalisés.

Priorités		Classification des installations
Priorité 3	**Conforme ou Nécessité de petits travaux**	Filière accessible, complète, entretenue régulièrement (4-5 ans maxi), sans dysfonctionnement ni impact négatif sur le milieu, qu'il soit naturel ou superficiel. **OU** Dimensionnement insuffisant, dysfonctionnement sur une partie de la filière, inaccessibilité sur une partie de la filière. Exemple : eaux pluviales dans le traitement, manque d'une ou plusieurs ventilations…
Priorité 2	**Risque de pollution**	Dysfonctionnement sur l'ensemble de la filière, inaccessibilité de toute la filière mais position du système connu. Exemple : engorgement du traitement lors de la période hivernale…. **OU** Position des éléments de la filière inconnus, rejet en puisard, en bétoire, en marnière, nuisance pour le voisinage et colmatage chez le particulier…
Priorité 1	**Insalubrité publique**	Rejet direct : milieu hydraulique superficiel (caniveau, réseau EP…) ou milieu naturel (rivière, mare…) : pollution du milieu avérée

4 - CE QUE VOUS PROPOSE LE S.I.A.A.

POUR AIDER LES PROPRIETAIRES DONT
LES INSTALLATIONS SONT « DEFAILLANTES »
LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT AUTONOME
VOUS PROPOSE
DE METTRE AUX NORMES VOTRE INSTALLATION
CE QUI VOUS PERMETTRA

1 - D'AMELIORER VOTRE CADRE DE VIE, POUR VOTRE TRANQUILLITÉ

2 - D'ETRE CONFORME A LA LOI VIS-À-VIS DE VOS REJETS

3 - DE BÉNÉFICIER jusqu'à **70%** DE SUBVENTIONS EN PROVENANCE DES PARTENAIRES FINANCIERS :

- Agence de l'Eau Seine Normandie
- Conseil Départemental du Val d'Oise

CONCEPT environnement

5 - DIFFÉRENTES PHASES DE L'OPERATION DE RÉHABILITATION

5.1 - LA PHASE ETUDE DE PROJET

5.2 - LA PHASE TRAVAUX

CETTE OPÉRATION EST BASÉE SUR LE VOLONTARIAT

5.1 - L'ETUDE DE VOTRE PROJET

AVANT LES TRAVAUX, L'ETUDE DU PROJET PERMET :

- de **RECHERCHER** et **DEFINIR** AVEC VOUS LA MEILLEURE SOLUTION TECHNIQUE ADAPTÉE A VOTRE PROPRIÉTÉ

- **DE CHIFFRER** LE MONTANT DES TRAVAUX CORRESPONDANTS

- **DE CALCULER** VOTRE PARTICIPATION FINANCIERE APRES DEDUCTION DES SUBVENTIONS DES PARTENAIRES FINANCIERS

CONTENU DE L'ETUDE DE PROJET

- **DEFINITION DU PROJET, en votre présence**
  - Sondages pédologiques → Définition de la filière d'assainissement ADAPTEE
  - Aménagement du terrain → Implantation
  - Contraintes diverses
- **RESTITUTION D'UN DOSSIER TECHNIQUE**
  - Descriptif des Travaux
  - Plan informatisé avec profil en long
  - Devis simplifié
  - Fiche financière présentant le montant de votre participation à l'opération de travaux

- **VOTRE PARTICIPATION AU COUT DE L'ETUDE POUR LES HABITATIONS UNI-FAMILIALES D'UNE CAPACITE D'ACCUEIL MAXIMUM DE 10 PERSONNES :**

100 €UROS
pour les études SUIVIES de travaux

OU

160 €UROS
pour les études NON SUIVIES de travaux

Pour les bâtiments d'une capacité d'accueil supérieure à 10 personnes :
Les tarifs sont consultables auprès du S.I.A.A.

Le règlement de l'Etude intervient dans un délai de **20 jours après** la date limite fixée pour le retour des conventions TRAVAUX.

EXEMPLE D'ETUDE DE PROJET : Aspects techniques

DESCRIPTIF DES TRAVAUX A REALISER

- Recherche et dégagement des sorties d'eaux brutes au pied du mur de la maison
- Fourniture et pose en tranchée de 15 ml de canalisations Ø 100 en PVC (travail aux petits engins)
- Regard préfabriqué 30 x 30 ext avec tampon fonte
- Vidange complète du système d'assainissement existant et traitement des matières
- Comblement des ouvrages vidangés ou enfouissement sur le site
- Vidange d'un puisard avec évacuation des déblais
- Fosses toutes eaux individuelles en polyéthylène : Fosse de 3000 L
- Sanglage et ancrage de la fosse toutes eaux après épuisement de la fouille en terrain humide
- Ventilation de fosse : 6 ml de canalisation horizontale enterrée
- + 10 ml de canalisation verticale fixée sur le mur de l'habitation
- + 1 extracteur statique
- + 1 champignon pour ventilation primaire
- + Fourniture et pose d'une cartouche anti-odeur
- Filtre à sable vertical NON drainé de 25 m²
- Traversée de 4 ml de haie
- Apport de 15 m³ de galets pour oxygénation du dispositif de traitemen ou comblement d'un puitst
- Plan de récolement informatisé de l'installation (Autocad) en 5 exemplaires papier couleur au format A 3 avec CD Rom des plans réalisés par bon de commande et notice de fonctionnement de l'installation
- Le propriétaire se charge des modifications de plomberie intérieure et ramène les eaux de vannes et la douche vers l'ensemble des autres eaux usées de l'habitation sur l'arrière de celle-ci sous réserve de faisabilité
- Le projet de réhabilitation ne pourra se faire qu'à ces conditions

Logement 2 chambres.

Sondage :
Au delà de 0 cm : Cour de ferme pierrée

PLAN AVEC PROFIL EN LONG INFORMATISÉ

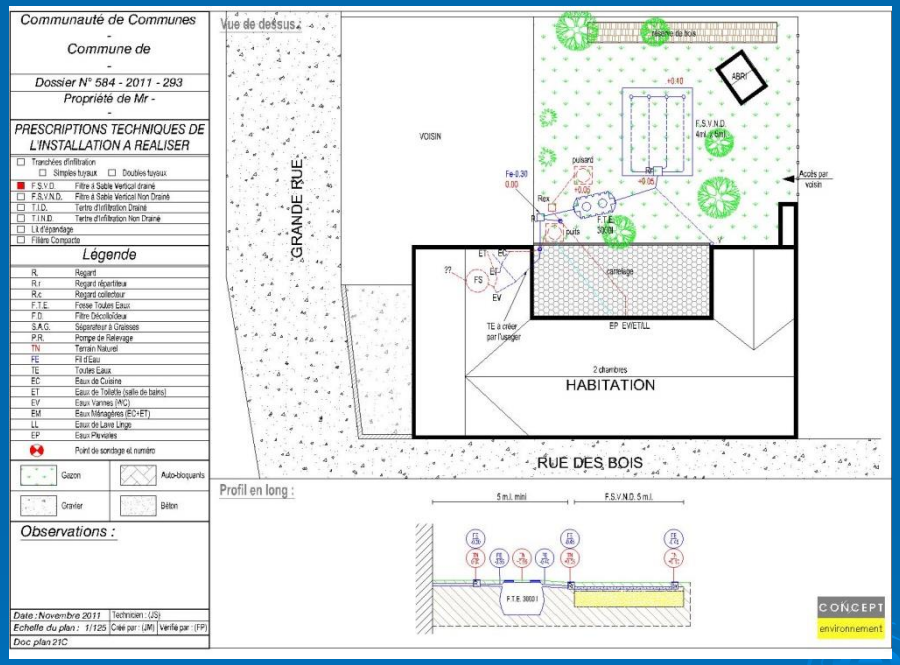

2 - EXEMPLES D'ETUDE DE PROJET : Aspects financiers

DEVIS SIMPLIFIÉ DU COUT DES TRAVAUX

	Exemple 1 : INFERIEUR aux plafonds	Exemple 2 : Coût moyen	Exemple 3 : SUPERIEUR aux plafonds
Canalisation et regards	1.180 €	400 €	1.200 €
Vidange, comblement ou enlèvement des ouvrages existants Prétraitement : séparateur à graisse, fosse toutes eaux Ventilation et le cas échéant, sujétions particulières de mise en œuvre	3.000 €	3.000 €	3.000 €
Poste de relevage et le cas échéant, sujétions particulières de mise en œuvre	-	2.200 €	2.200 €
Traitement : épandage, filtre à sable, tertre d'infiltration, dispositif de traitement agréé, puits d'infiltration	3.000 €	3.600 €	5.000 €
Réfection, remise en état et travaux divers	1.000 €	800 €	420 €
Montant des travaux en € HT	**8.180 €**	**10.000 €**	**11.820 €**
TVA à 10% en €	**820 €**	**1.000 €**	**1.180 €**
Montant des travaux en € TTC	**9.000 €**	**11.000 €**	**13.000 €**

ORGANISATION DES ETUDES DE PROJET

- REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION : ce jour

- EN FIN DE REUNION : PRISE DES RENDEZ-VOUS POUR LES ETUDES

- CONFIRMATION DU RENDEZ-VOUS PAR COURRIER PAR CONCEPT ENVIRONNEMENT

- VISITES : ~1 Heure 15 minutes

- ENVIRON 3 MOIS PLUS TARD : TRANSMISSION DU DOSSIER

  - DESCRIPTIF DES TRAVAUX
  - PLAN ET PROFIL EN LONG
  - FICHE FINANCIERE PREVISIONNELLE
  - CONVENTION TRAVAUX

CHRONOLOGIE DES OPÉRATIONS

1.	ETUDES DE PROJET	A partir de juillet 2017
2.	TRANSMISSION DES DOSSIERS TECHNIQUES ET DES CONVENTIONS TRAVAUX	Octobre 2017
3.	DEMANDES DE SUBVENTIONS	Décembre 2017
4.	ACCORD DE SUBVENTIONS OU DEROGATION	Février 2018
5.	RÉUNIONS DE PIQUETAGE	A partir de mars 2018
6.	DÉROULEMENT DES TRAVAUX	D'avril à novembre 2018
7.	RÉCEPTION DES INSTALLATIONS	Au fur et à mesure de l'achèvement des travaux

Démarrage des prochains travaux au PRINTEMPS 2018
en conditions météorologiques favorables
Suspension pendant la période hivernale
REPRISE AU PRINTEMPS 2019

5.2 - LA PHASE TRAVAUX

La phase travaux

AVANT APRES

POSE DE LA FOSSE TOUTES EAUX

LIAISON DE LA FOSSE TOUTES EAUX A L'EPANDAGE

REALISATION D'UN FILTRA A SABLE VERTICAL DRAINE

POSE DU REGARD DE REPARTITION ALIMENTANT LES DRAINS DE DISPERSION

REMISE EN ETAT APRES LES TRAVAUX

APRES LES TRAVAUX

APRES LES TRAVAUX

LES AIDES FINANCIÈRES POUR LA REHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Rappel : Taux réduit de T.V.A.= 10% pour les logements de + de 2 ans.

- **En provenance de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie :**

TRAVAUX
60% plafonnés à **10.450 €TTC** par installation Le plafond peut être augmenté de : + **1.320 €TTC** par pièce supplémentaire pour les logements de plus de 3 chambres. + **1.540 €TTC** en cas de nécessité d'un poste de relevage.

- **En provenance du Conseil Départemental du Val d'Oise**

TRAVAUX
10 % plafonnés à **10.000 €TTC** par installation.

RECAPITULATIF : **70%** maximum d'aides publiques calculés sur le TTC de l'OPERATION DE TRAVAUX

- **ECO-PRÊT A TAUX ZÉRO jusqu'au 31 décembre 2018**

CONCEPT environnement

EXEMPLE DE FICHE FINANCIERE

			Exemple 1 INFERIEUR aux plafonds	Exemple 2 Coût moyen	Exemple 3 SUPERIEUR aux plafonds
Coût estimatif des travaux TTC			9.000 €	11.000 €	13.000 €
Frais annexes de Maîtrise d'œuvre et d'huissier			+ 1.000 €	+ 1.000 €	+ 1.000 €
Coût estimatif de l'opération en €TTC			**= 10.000 €**	**= 12.000 €**	**= 14.000 €**
Subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (60% plafonnés sur TTC)			6.000 €	7.200 €	8.400 €
Subventions du Département du Val d'Oise (10% plafonnés sur TTC)			1.000 €	1.000 €	1.000 €
TOTAL DES AIDES : maximum 70% sur TTC			**- 7.000 €**	**- 8.200 €**	**- 9.400 €**
Frais de Gestion du SPANC			+ 50 €	+ 50 €	+ 50 €
Participation prévisionnelle du propriétaire			**= 3.050 €**	**= 3.850 €**	**= 4.650 €**
Modalités de règlement	Piquetage	30%	915 €	1.155 €	1.395 €
	Réception	Solde	2.135 €	2.695 €	3.255 €

CONCEPT environnement

Vos Contacts Permanents

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT AUTONOME
14 Rue du Heaulme
95640 MARINES
Tél/Fax : 01 30 39 65 31
Email : siaa2@wanadoo.fr

CONCEPT Environnement
Parc d'activités de la Forêt
721 Rue Henri Becquerel – BP 200
27092 EVREUX Cedex 9
Tél : 02 32 28 78 90 – Fax : 02 32 28 78 91
Email : accueil@concept-environnement.fr